

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'administration
Mercredi 8 mars 2023 à 9h30 – Présentiel Ardennes

Relevé de décisions

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Le quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 13 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs			
Thomas Elefteriou (président) (MCF TPCAU)	X		
Perrine Belin (MCF TPCAU)	X		
Jonathan Bruter (MCF VT)	X		
Pierre Chabard (MCF HCA, responsable des éditions de La Villette)	X		
Sylvain Ebode (MCF STA)	X		
Flavie Pinatel (MCF ATR)		X	Pouvoir Pierre Chabard
Jodelle Zetlaoui-Leger (PR SHSA)	X		
Collège des ATS			
Samuel Bruna (responsable adjoint de la scolarité)	X		
Auréli Fabijanec (service de la communication)	X		
Hervé Jezequel (responsable du pôle image)	X		
Manon Scotto (ingénieure de recherche chaires partenariales)	X		
Collège des étudiants			
Luca Alcalá (M1)	X		
Sarah Arezki (L2)		X	
Louissette Coulibaly (L2)	X		
Jade Richard (M2)	X		
Personnalités de droit			
Pierre Liscia (Conseil régional d'IDF)		X	
Émilie Bartolo (CROAIF)		X	
Michel Terré (Président D'Hesam Université)	X		
Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris)		X	
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec-Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l'EIVP)	X		
Richard Galera (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de la jeunesse et de l'enseignement supérieur et conseiller municipal de Montreuil)	X		
Adrien Paporello (Directeur de l'agence AIA Architectes et vice-président de l'association des architectes ingénieurs et ingénieurs architectes AAIIA)	X		
Jean-Sébastien Villefort (Professeur au CNAM et titulaire de la chaire de construction durable)	X		
Valérie Flicoteaux-Melling (Vice-présidente du CNOA, associée de l'agence 3+1 architectes, membre du collectif ECOTONE)		X	
Nombre de voix	19	6	1
Invités permanents			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincetella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Frédéric Sallet (Secrétaire Général)	X		
Sophie Verrier (Responsable coordination des instances et pôle juridique)	X		
Philippe Chavanes, Président CPS et CFVE	X		
François Guéna, Vice-Président CPS et présidente CR		X	
Jérôme Candevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire	X		

Katya Samardzic, Direction régional des affaires culturelles d'IDF	X		
Recteur d'académie ou représentant		X	

À l'ouverture de la séance, le Président constate que le nombre de voix est de 20 (19 présents + 1 pouvoir). Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut dûment délibérer.

9h30 ouverture de la séance du conseil d'administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
09H30	1	Approbation du RD-CR du CA du 5 décembre 2022	Thomas Elefteriou	- RD-CR du 05/12/2022

Thomas Elefteriou soumet au vote le relevé de décisions du conseil d'administration du 5 décembre 2022, aucune remarque n'étant faite.

Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le relevé de décisions valant compte-rendu du conseil d'administration du 5 décembre 2022.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 20

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 20

09h40	2	Point d'information : - Point d'étape évaluation HCERES - CMA ARCHI - Bilan RH (campagne recrutement 2023 PR-MCF / ATS) - Lettre du Président du CA à Aurélie Cousi et Frédéric Gaston du 13 décembre 2022 - Lettre du Président du CA à la Ministre de la culture du 6 février 2023 sur situation financière ENSA	Caroline Lecourtois Lina Mendy Thomas Elefteriou	- Lettre du Président du CA à Aurélie Cousi et Frédéric Gaston du 13 décembre 2022 - Lettre du Président du CA à la Ministre de la culture du 6 février 2023 sur situation financière ENSA - Liste membres extérieurs CR ENSAPLV
-------	---	--	--	--

Thomas Elefteriou indique qu'il est nécessaire d'ajouter un Conseil d'administration le 30 mai 2023 à 9h30, devant la nécessité de se prononcer sur les points budgétaires (BR1), ce qui permettra d'alléger le CA du 10 juillet 2023.

Un point est fait sur l'état du mouvement de mobilisation dans les ENSA. L'ENSAPLV et l'ENSA de Normandie seront reçues le 24 mars 2023 par Noël Corbin de la DG2TDC et par Jean-François Hébert de la DGPA.

Dans le cadre du mouvement actuel dans les ENSA, il est proposé de mettre au vote la motion suivante :

Motion de soutien à la mobilisation des ENSA

Le Conseil d'Administration réuni ce jour en session ordinaire soutient à l'unanimité la mobilisation en cours à l'ENSA Paris la Villette portée par les étudiants et les enseignants, rejoignant la mobilisation de l'ensemble des 20 écoles sur l'ensemble du territoire qui réclament la revalorisation des moyens humains et matériels alloués à l'enseignement en architecture.

Le Conseil d'Administration souhaite que de manière urgente, les Ministères de la Culture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se saisissent de la situation de crise que traversent ces établissements et proposent des solutions afin notamment :

- de respecter les engagements issus de la réforme de 2018 sur les transferts de moyens nécessaires aux établissements à son application,
- de relever les subventions pour charge de service public et les plafonds d'emplois des établissements à la hauteur des missions qui sont celles de l'enseignement supérieur afin de leur permettre de fonctionner convenablement, au regard des enjeux contemporains de la formation des architectes,
- d'allouer des moyens renforcés au niveau de la tutelle pour accompagner les établissements et construire avec eux une stratégie d'évolution de la formation et de hausse des effectifs pouvant être accueillis,
- de mettre en place des moyens humains pour accompagner les évolutions de l'enseignement de la discipline, les

- nouvelles formations, et la structuration des pédagogies liées,
- d'engager pour notre école la stratégie et les moyens nécessaires à relocalisation de l'établissement afin de disposer de locaux suffisants, décentes et adaptés afin de déployer normalement nos enseignements et accueillir convenablement l'ensemble des communautés (étudiante, enseignante et administrative).

Le président du CPS indique qu'il proposera au vote de la CFVE de demain 9 mars cette même motion afin d'avoir un texte commun des instances de l'école.

Le président du CA soumet au vote cette proposition de motion.

Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité cette motion de soutien à la mobilisation dans les ENSA.
Le prochain conseil d'administration aura lieu le mardi 30 mai 2023 à 9h30.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 20

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 20

- Point d'étape évaluation HCERES

Caroline Lecourtois précise que nous sommes en pleine campagne HCERES et que le dossier d'auto-évaluation de l'établissement et des formations (DEEA-L et DEA-M) sont à rendre pour le 15 juin 2023. Le 2 et 3 novembre 2023 auront lieu les rendez-vous avec les experts du HCERES. L'école entrera ensuite dans la phase de construction des formations, les projets de formation étant à rendre pour le 9 mars 2024. Le dossier d'auto-évaluation est en cours de rédaction à la direction et un séminaire devrait se tenir fin avril début mai avec l'ensemble des communautés de l'école pour partager ce dossier d'auto-évaluation de l'établissement. Les premiers éléments de ce dossier ont été transmis au président du CA et du CPS et suivent le référentiel d'évaluation du HCERES (35 pages de rédigées avec déjà une 40ème d'annexes). Deux autres dossiers vont être réalisés pour les unités de recherche pour les équipes de recherche AMP et GERPHAU. Du côté des formations, devront être traités également le bachelor BIM en collaboration avec le CESI pour être co-accrédité pour 2024 et le dépôt de dossier pour deux autres Bachelor (MACOBI et gestion énergétique des bâtiments) afin d'être co-accrédités pour la rentrée 2025.

Vincentella de Comarmond précise que sur le bilan des formations, le pôle prospective a établi des chiffres qui seront intégrés dans l'auto-évaluation.

- CMA ARCHI

Caroline Lecourtois rappelle que le projet est une opération soutenue par l'État dans le cadre du programme « Compétences et Métiers d'Avenir » du Programme d'investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts qui consiste à produire des diagnostics prospectifs (recensement des données socio-démographiques de la filière et des données existantes sur les formations pour faire apparaître les carences et les besoins identifiés par les divers acteurs ; analyse de l'impact des transitions sociétales - numérique, environnementale, valorisation du déjà-là architectural et urbain - sur les formations structurées existantes ; méthodes nécessaires à l'identification des pratiques émergentes de l'architecture). Ces diagnostics nourriront par ailleurs la constitution d'hypothèses de référentiels de compétences qui prendront la forme d'un quatrième livrable dont la rédaction visera à alimenter une phase ultérieure de réflexion, destinée à faire évoluer tant les formations initiales que les formations professionnelles et continues dispensées dans les ENSA. La prochaine réunion du comité de pilotage est prévue le 22 mars et les dossiers sont à rendre pour le 5 juin 2023. Caroline Lecourtois précise que CMA Archi réunit les 20 ENSA et l'observatoire de l'économie de l'architecture qui inclus tous les représentants de la filière de l'architecture. Cet AMI entraîne une vraie mobilisation sur le sujet et a permis d'engager une dynamique autour des questions d'architecture.

Thomas Elefteriou souligne que cet AMI devrait être porté par notre tutelle avec une stratégie claire. Il remercie la directrice pour son implication dans le pilotage de cette étude.

10h50 Départ de Richard Galera (18 présents et 1 pouvoir, portant le nombre de voix à 19)

- Bilan RH (campagne recrutement 2023 PR-MCF / ATS)

Lina Mendy indique que la campagne de recrutement des PR et MCF est encore en cours et que le CPS a validé 10 postes à présenter au concours, et proposés d'abord à la phase de mutation. 8 postes ont été publiés et 2 postes ont été « dégelés » qui correspondaient à des transferts T3-T2. Deux postes ont été pourvus lors de la phase de mutation (MCF TPCAU 5 et PR SHS 6). La dernière audition pour les postes de transferts T3 T2 aura lieu le 15 mars. 7 ou 8 postes seront donc mis au concours dont la campagne débutera le 24 mars (publication sur place de l'emploi public/recevabilité administrative/transmission des listes de candidats/dépôts/réunions d'admissibilité et d'admission) et se clôturera à la fin juin 2023. Interviendront ensuite la campagne de recrutement des MCFA et celle des intervenants ponctuels.

Thomas Elefteriou précise qu'à l'échelle nationale 18 postes pour 17 ETP liés à la réforme de 2018 et au protocole d'accord ont finalement été remis au concours dans une deuxième vague.

Concernant recrutement en cours des agents ATS, **Lina Mendy** précise que 14 recrutements sont en cours dont 6 en attente de validation du ministère ou en attente des fiches financières.

Thomas Elefteriou pose la question du taux de vacance des postes et du turnover dans les écoles qui fait peser sur les agents en poste une tension permanente, ainsi que celle de l'attractivité de ces emplois.

Caroline Lecourtois précise que dans le CPE, un travail prospectif avait été fait afin d'établir une trajectoire qui avait estimé que le nombre de postes ATS supplémentaires devrait être de 10, en plus des 14 postes actuellement vacants. Elle souligne que ces campagnes de recrutements permanents demandent un temps faramineux. Elle indique également que la question de l'accompagnement de carrières sur les retraites et les formations par exemple ne peut être traitée correctement dans l'état actuel des ressources. Le manque de ressources RH conduit également à ne pouvoir faire de la veille sur les appels d'offre, ni d'y répondre.

Jodelle Zeltlaoui demande ce qu'il est en dans les autres écoles et comment peut se mesurer le déficit d'attractivités des salaires, notamment en comparaison des salaires de l'université.

Décision :

Les membres du conseil d'administration prennent bonne note de ces différents éléments d'information.

- Liste des membres extérieurs de la Commission recherche (CR) de l'ENSAPLV

Lors de la session de la CR du jeudi 2 mars 2023, le remplacement de Catherine Deschamps, qui avait été nommée en tant que personnalité extérieure de la commission recherche de l'école, a été acté dans la mesure où elle rejoindra, en tant que professeure, l'ENSAPLV à la rentrée prochaine. La commission de la recherche propose au CA que Guillaume Meigneux, maître de conférences à l'ENSA de Clermont-Ferrand, qui figurait sur la liste des personnalités extérieures pressenties et acceptées par le CA pour la nouvelle CR mise en place début 2023, soit nommé en remplacement.

Décision :

Les membres du conseil d'administration décident à la majorité de nommer M. Guillaume Meigneux en remplacement de Mme Catherine Deschamps en tant que personnalité extérieure de la commission recherche de l'école.

Abstentions : 1

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

10H30	3	Budgétaire : - Adoption du Compte financier 2022 - Adoption de la cartographie des risques - Débat d'orientation budgétaire - PPI - Demandes de soutien financier correspondant aux subventions non consommées 2022 des équipes de recherche (LAA-réseau LIEU, LET, GERPHAU, AHTTEP, Chaire Le Logement demain, Chaire EFF&T) - Demande soutien financier Post Master recherche en architecture /dossier France Compétence	Caroline Lecourtois Jérôme Candevan Frédéric Sallet	- Dossier CF 2021 : <i>Note Ordonnateur,</i> <i>Rapport sur la gestion 2022 de l'agent comptable,</i> <i>Liasse CF2022,</i> <i>Bilan 2022,</i> <i>Compte de résultat 2022,</i> <i>Balances des comptes 2022,</i> <i>Délibération CF 2022</i> - <i>Cartographie des risques</i> - <i>PPI</i> - <i>Lettre de demande de soutien financier correspondant aux subventions non consommées 2022 des équipes de recherche (LAA-Réseau LIEU, LET, GERPHAU, AHTTEP, Chaire Le Logement demain, Chaire EFF&T)</i> - <i>Lettre Bureau du Post-master recherche en architecture / dossier France Compétence</i>
-------	---	---	---	--

- Adoption du Compte financier 2022

Caroline Lecourtois présente la note de l'ordonnateur. Elle souligne que l'exécution est de 98% cette année et que nous avons été félicités par le contrôleur budgétaire.

Cette note présente une analyse des recettes et dépenses de l'exercice budgétaire 2022 de l'ENSAPLV.

Le budget 2022 a été établi sur la base d'un budget initial (BI) 2022 validé le 01 décembre 2021, d'un budget rectificatif d'urgence (BRU) validé le 02/02/2022 et de deux budgets rectificatifs (BR) validés les 09/03/2022 et 05/12/2022.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3 104 791,24 € et correspondent à une consommation de 89,57ETPT sous-plafond et 14,72 ETPT hors plafond pour un total de 104,29 ETPT.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 381 985,24 € en CP et les dépenses d'investissement à 3 036 251.82 € en CP.

Les crédits d'investissement ont concerné des travaux réalisés sur les sites de Flandre et des Ardennes.

Les travaux réalisés sur le site de Flandre se sont concrétisés par :

- des travaux de reprise de structure à hauteur de 13 840€ en AE et 349 825 € en CP,
- le changement d'un échangeur CPCU pour un montant de 81 182,27 € en AE et CP,
- des travaux électriques dans les salles de cours pour un montant de 36 816,92 € en AE et CP,
- des travaux de maintenance et sécurité électrique à hauteur de 37 443,79€ en AE et CP,
- la finalisation des travaux de mise aux normes des locaux pour l'accès aux personnes à mobilité réduite à hauteur de 47 890.88 € en AE et 293 422.52 € en CP.

Les travaux sur le site des Ardennes ont été finalisés à hauteur de 272 272.37 € en AE et 1 568 464.70 € en CP.

Le montant des recettes pour l'année 2022 s'élève à 8 013 535.49 € pour une prévision de 8 034 228.54 € (BR2 2022). Nous avons donc perçu 20 693.05 € de moins que ce que nous avons programmé. Pour mémoire, le montant des recettes que nous avons reçues en 2021, s'élevait à 9 498 492.38 € pour une prévision de 8 923 496.28 € (BR2 2021). Nous avons donc perçu 574 996.10 € de plus que ce que nous avons alors programmé.

Elle précise que figure dans la note un détail sur les recettes fléchées pour mieux comprendre notre fond de roulement disponible ou non et que ces recettes fléchées devront être dépensées.

Du point de vu des dépenses, **Frédéric Sallet** indique qu'entre 2021 et 2022, les dépenses ont diminué de 17 476 737.04 € soit de -71% en AE et ont augmenté de +701 057.48 € soit de 7.14 % en CP. Cette diminution en AE s'exprime par l'inscription au budget 2021 du montant du loyer des locaux des Ardennes pour les neuf ans et un mois ferme correspondant à la durée du bail, et l'augmentation par les restes à payer des travaux sur les sites des Ardennes et de Flandre. Les dépenses se répartissent entre celles de personnel, de fonctionnement et d'investissement. Le taux d'exécution par rapport au dernier budget rectificatif de l'année 2022 est de 98.69% en Actes d'Engagement et de 96.67% en crédits de paiement ce qui traduit la qualité des dialogues budgétaires et la qualité de gestion des services.

En conclusion, le compte financier 2022 présente un déficit budgétaire de 2 509 492,81 € résultant de la perception de recettes équivalentes à 8 013 535,49 € et de dépenses réalisées à hauteur d'un montant de 10 523 028,30 €. L'exercice budgétaire présente une Capacité d'autofinancement de 560 493,22 €, un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 415 758,60 €, un niveau final de fonds de roulement de 3 568 071,36 € (167 jours), une trésorerie finale de 3 466 169,50 € et un niveau final de besoin en fonds de roulement de 101 901,86 €. Le fond de roulement se compose pour partie de recettes fléchées à hauteur de 521 232,51€ (cf tableau 10 de la liasse budgétaire) ce qui nous ramène à un fond de roulement de 3 046 838,85€ soit à 146,51 jours. Une attention peut être portée sur ce montant élevé de recettes fléchées au regard du niveau de la CAF qui est de 560 493,22 €

Caroline Lecourtois précise que sans recette supplémentaire, on ne pourra mener nos actions. Elle indique que les recettes fléchées non dépensées actuellement seront à mettre en rapport avec les dépenses correspondantes. Nous n'avons pas de marge de manœuvre. Ces dépenses vont être affichées dans un BR1 et seront mobilisables uniquement pour financer les démarches prévues.

Jérôme Candevan présente le rapport de gestion 2022 de l'agent comptable.

Chantal Bonnefoy indique que cette exécution 2022 est une très bonne exécution budgétaire par rapport aux prévisions du BR2. Elle félicite l'établissement, et souligne ce travail collectif. Toutefois, le BI 2023 a présenté au mois de décembre 2022 plus de 500K en investissement. La trajectoire financière sera donc à surveiller en cours de gestion 2023. Le besoin en fonds de roulement est positif à hauteur de 101k ; l'établissement dispose donc majoritairement de ressources stables pour couvrir ses charges.

Thomas Elefteriou félicite l'administration pour ce taux d'exécution. Il souligne le montant des recettes fléchées en hausse et pose la question de l'attribution de ces recettes fléchées non consommées alors que l'on a du mal à dépenser dans l'année. Il indique que le suivi de ces recettes fléchées va être essentiel.

Caroline Lecourtois indique sur ce point l'importance du tableau excel spécifique aux recettes fléchées et précise que l'école s'est dotée d'un module de gestion qui a été mis en application et qui va permettre d'être au plus proche du suivi de ces recettes fléchées qui augmentent chaque année.

Caroline Lecourtois précise que le BI 2023 est à ce stade fondé sur des hypothèses non avérées car la notification pour charge de service public de 2023 est arrivée avec une baisse de 187K. Il faudra faire un exercice pour le BR1 sur cette base en espérant des hausses à venir. La construction du BR1 va demander un vrai travail d'autant plus que les laboratoires demandent à faire remonter des subventions annuelles qui n'ont pas été dépensées. Elle indique qu'il existait déjà une insuffisance d'autofinancement dans le BI de 60K et qu'il se creuse de 187K en plus.

Thomas Elefteriou souhaite savoir comment améliorer la qualité du dialogue avec la tutelle car l'exercice budgétaire devient impossible avec ces hypothèses.

Philippe Chavanes note que 29% des dépenses sont liées aux travaux et demande comment comparer cela avec des autres ENSA. D'autres écoles ont des écoles toutes neuves et quelles sont les clefs de répartition des subventions de charges avec des données de justice entre ENSA.

Jérôme Candevan précise que les 29% correspondent aux travaux Ardennes et Adap. Il précise que les coûts de maintenance de Flandre ne sont pas inclus dans les 29%. Il faudrait avoir un analytique pour mesurer le coût de maintenance de Flandre. Il précise que les subventions pour charge de service public sont dédiées au fonctionnement et aux RH mais pas aux investissements (Ardennes a coûté en tout près de 4M avec un budget exceptionnel attribué par le ministère de 1.6M en 2022 et 1.4M en 2021). Il indique que l'école présente un PPI avec une liste de tous les travaux à mener et qu'en lien avec ce PPI, l'école négocie la subvention pour investissement avec le MC. Pour 2023, le MC serait prêt à aider pour 300K pour l'investissement sur le site de Flandre et 25K pour les diagnostics énergétiques du bâtiment de Flandre. L'école a également obtenu des dotations pour les loyers de la rue des Ardennes. Il faudrait établir en lien avec l'OPPIC quel est à périmètre constant le surcôt du fait de rester à Flandre.

La directrice entendue, le contrôleur budgétaire entendu, l'agent comptable entendu, le président propose de passer au vote de la délibération du compte financier 2022.

Décision :

Délibération n° 1-2023 du 8 mars 2023

Compte financier 2022

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution suivants :

- 104,29 ETPT dont 89,57 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 14,72

ETPT hors plafond d'emplois législatif

- 7 406 202,34 euros d'autorisations d'engagement dont :

- 3 104 791,24 euros personnel
- 2 987 209,19 euros fonctionnement
- 1 314 201,91 euros investissement

- 10 523 028,30 euros de crédits de paiement dont :

- 3 104 791,24 euros personnel
- 4 381 985,24 euros fonctionnement
- 3 036 251,82 euros investissement

- 8 013 535,49 euros de recettes

- - 2 509 492,81 euros de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution suivants :

- - 2 529 324,40 euros de variation de trésorerie
- + 453 631,10 euros de résultat patrimonial
- 560 493,22 euros de capacité d'autofinancement
- - 2 415 758,60 euros de variation de fond de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial de + 453 631,10 euros en report à nouveau.

Les tableaux de présentation des emplois, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité cette délibération n° 1-2023

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

- Adoption de la cartographie des risques

Jérôme Candevan présente pour information cette cartographie qui est une mise à jour de la cartographie établie en 2020.

Caroline Lecourtois indique qu'un contrôleur interne budgétaire arrivera en mai au sein de l'école et aura pour tâche de contribuer à la construction du budget et de fiabiliser la chaîne de la dépense. Cette arrivée sera un soutien pour la rédaction de la note de l'ordonnateur.

Décision :

Les membres du conseil d'administration prennent bonne note de la présentation de la cartographie des risques et note que le vote interviendra lors du prochain CA.

- PPI

Caroline Lecourtois indique que le PPI a été remis à jour à l'occasion du PLF 2023-2027 et qu'il reprend les opérations d'Adap, des Ardennes, de la refonte du site internet avec un AMO (CCTP) même si pour le moment le budget n'existe pas, les équipements numériques des espaces pédagogiques, les équipements matériels des salles de cours et la rénovation de salle, les reprises de structure, les équipements informatiques, l'étanchéité du bâtiment et de l'atrium, la mise en place d'une 4^{ème} salle informatique et une nouvelle salle, l'isolation de l'amphi 302, la reprise des tuyaux de chauffage, le portail Barbanègre, la rénovation du centre de documentation, les travaux demandés par la commission de sécurité (quelques portes à vérifier), la numérisation d'archive, le projet de relocalisation (dépôt au prochain CPER).

Frédéric Sallet indique que ce PPI est un élément de prévision et de programmation et une obligation de triennale du ministère (besoin 2023 1.5M). Il souligne que l'école est encore très sous dotée et que sans crédits ni de moyens humains supplémentaires, les éléments du PPI sont donc reconduits d'une année sur l'autre. La notification non encore confirmée de 300K + 25K devra être mise au BR1. Les diagnostics énergétiques devront également être mis dans le PPI. Il précise que si une dépense débouche sur de l'investissement alors la dépense doit être considérée comme une dépense d'investissement mais si elle débouche sur du fonctionnement alors elle doit être considérée comme une dépense de fonctionnement. Il souligne une problématique d'ETP au service du bâtiment et donc une difficulté de ce service : sur 11 agents, 4 postes sont vacants, ce qui n'est pas neutre pour faire vivre les travaux. L'étanchéité de l'atrium est évaluée à 160K.

Thomas Elefteriou souligne que ce PPI démontre la faiblesse du budget d'investissement alloué alors que l'on parle de travaux de base visant uniquement à pouvoir maintenir notre activité. Il souligne que les éléments de vétusté sont liés à un manque d'entretien de l'état de ses bâtiments, S'il n'y a pas d'engagement ferme sur la relocalisation, il faudra étudier quelles seront les priorités pour le maintien en état du bâtiment.

Philippe Chavanes note que dans ces investissements liés à la vétusté, il n'existe aucune plus-value pour la pédagogie.

Sur la base du PPI présenté et expliqué, le président propose de passer au vote.

Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le PPI.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

- Débat d'orientation budgétaire

Caroline Lecourtois précise que les subventions annuelles sont censées être dépensées dans l'année. Or les laboratoires n'ont pas pu tout dépenser et ont donc demandé à faire remonter des sommes d'argent non consommées. Cet argent non dépensé doit être distingué des recettes fléchées. Ces sommes doivent être ressorties du fond de roulement et dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire courant mars, il faudra traiter de cette question des remontées.

Elle précise que la direction a commencé à travailler sur un BR1 à partir des éléments que l'on a sur les recettes.

Elle indique qu'il faut étudier clairement la situation des laboratoires car ce qui est remontée par les équipes a un impact sur les simulations faites pour le BR1. Elle indique que l'école devrait avoir une incapacité d'autofinancement de 405K, même si le fond de roulement consolidé serait à 95 jours. Elle propose que les demandes des laboratoires de remontées des non consommées soient étudiées plus précisément dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire courant mars dans la perspective du BR1. Il s'agit d'étudier d'abord les demandes de remontées afin de pouvoir ensuite construire le BR1.

Thomas Elefteriou propose de donner mandat aux élus du CA pour mener un débat d'orientation budgétaire afin de faire les arbitrages nécessaires afin de faire remonter les sommes demandées par les laboratoires de recherche et les chaires partenariales.

Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la proposition de donner mandat aux élus du CA de mener un débat d'orientation budgétaire afin de faire les arbitrages nécessaires pour faire remonter les sommes demandées par les laboratoires de recherche et les chaires partenariales.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

- Demande de soutien financier correspondant aux subventions non consommées 2022 des équipes de recherche (LAA-réseau LIEU, LET, GERPHAU, AHTTEP, Chaire Le Logement demain, Chaire EFF&T)

Vincentella de Comarmond propose, dans ce contexte, de néanmoins présenter les demandes des laboratoires et des chaires. Sur les 6 laboratoires, 3 demandent de faire remonter les non-consommés des subventions de fonctionnement 2022 du ministère (et non sur des crédits fléchés).

Pour GERPHAU, demande de 5 246 euros sur les non consommés de sa dotation annuelle 2022.

Pour HATTEP, demande de 638,78 euros sur les non consommés de sa dotation annuelle 2022.

Pour LET, demande de 4000 euros sur les non consommés de sa dotation annuelle 2022.

Réseau LIEU, demande de 3785,34 euros sur les non consommés de sa dotation annuelle 2022.

Concernant les chaires, elle précise que les demandes d'autorisation de report des fonds non consommés sont liées au décalage entre les subventions d'amorçage du ministère sur les exercices 2020 à 2022 et leur versement et le développement d'actions sur la période d'incubation. Pour la chaire Le logement demain, il s'agit d'une demande de report des non consommés des crédits fléchés par convention

du Ministère de la Culture s'élevant à 10.069,57 € en AE et 18.503,77 € en CP et pour la chaire EFF&T d'une demande de réattribution complète des non-consommés 2022 des subventions du Ministère de 16.900 euros.

Au total, ces demandes de remontée correspondent à 49 073,89 euros.

Décision :

Les membres du conseil d'administration prennent bonne note de ces éléments qui seront étudiés en débat d'orientation budgétaire par les membres élus du CA courant mars pour un vote lors du BR1 le 30 mai 2023.

- Demande soutien financier Post Master recherche en architecture /dossier France Compétence

Vincentella de Comarmond présente la demande qui correspond à un poste à un mois temps plein afin de soumettre le dossier de la formation auprès de France Compétences. Il s'agit de produire une note d'opportunité qui expliciterait en quoi les compétences délivrées par le Post-Master « Recherches en Architecture » correspondent bien à un besoin économique et sociétal. Cette note nécessite d'être argumentée et documentée à l'aide d'une enquête/ recherche bibliographique.

Jodelle Zeltlaoui souligne qu'il y a une urgence à traiter ce recrutement à compter de début avril.

Caroline Lecourtois rappelle qu'il existe également une demande du conseil de la recherche pour la remontée des préciputs avec une inscription en recette de 8000 euros.

Thomas Elefteriou propose également que ces demandes fassent l'objet du débat d'orientation budgétaire du mois de mars pour une inscription au BR1 qui sera voté lors du prochain CA du 30 mai. C'est à ce moment-là que ces budgets seront votés.

Caroline Lecourtois rappelle qu'il faut une validation du contrôleur budgétaire pour le BR1 et qu'il a déjà fallu faire plus de 150K de coupe dans le BI 2023 notamment sur la pédagogie.

Décision :

Les membres du conseil d'administration prennent bonne note de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans le courant du mois de mars qui traitera cette demande du post-master recherche.

12h45 départ Hervé Jezéquel pouvoir Manon Scotto (17 présents et 2 pouvoirs portant le nombre de voix à 19)

11H45	4	Gouvernance interne / Instances : - Validation de la procédure d'admission Parcoursup proposée par la CFVE (commission VEEPAP primo-entrants, calendrier) et validation de la procédure d'admission commission VEEPAP VAE/DAP/Transfert - Demande de modification du RI du CPS (concernant le bureau du CPS restreint) - Proposition CFVE nominations COPIL et information création nouvelle coordination BiCursus et GT CFVE -Bilan des COPILS - préconisations CA + Bilan commissions/jurys réglementaires - préconisations CA - Renouvellement de la convention d'hébergement précaire d'ATELAB	Vincentella de Comarmond Thomas Elefteriou	<i>- Proposition CFVE Procédure Admission Parcoursup (commission VEEPAP Primo-entrants, quotas, calendrier) et commission VEEPAP VAE/DAP/Transfert</i> <i>- Demande CFVE création coordination bi-cursus</i> <i>- Demande CPS modification RI CPS</i> <i>- Fiches de bilan des COPIL</i>
-------	---	--	---	---

- Validation de la procédure d'admission Parcoursup proposée par la CFVE (commission VEEPAP primo-entrants, calendrier) et validation de la procédure d'admission commission VEEPAP VAE/DAP/Transfert

Thomas Elefteriou présente la proposition de la CFVE qui s'inscrit dans le cadre des arrêtés de 2005 et des décrets de 2018 concernant les commissions réglementaires.

Vincentella de Comarmond précise qu'il s'agit que le CA acte que la commission VEEPAP de l'école est composée de tous les enseignants T2.

Les membres de la CFVE proposent que le Conseil d'administration acte que la commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VEEPAP) de l'ENSAPLV soit composée de tous les enseignants T2 de l'établissement (Professeurs, Maîtres de conférences, Maîtres de conférences associés).

Des sous-commissions VEEPAP existeraient pour les différents types d'admissions. Les enseignants T2 auraient l'obligation de participer à au moins une de ces sous-commissions VEEPAP.

1) Commission VEEPAP – Primo-entrants : composée de tous les enseignants T2 (PR, MCF, MCFA). Les MCFA à mi-temps ne participeront qu'à la phase d'examen des dossiers.

2) Commission VEEPAP – Demande d'Admission Préalable (DAP) des étudiants étrangers : composée de certains enseignants T2 nommés pour deux ans.

3) Commission VEEPAP – Admission en équivalence des candidats européens : composée de certains enseignants T2 nommés pour deux ans.

4) Commission VEEPAP – Transfert : composée de certains enseignants T2 nommés pour deux ans.

Le collège enseignant du CA validera la composition des sous-commissions VEEPAP DAP/Admission en équivalence/Transfert proposée par le gestionnaire de la scolarité responsable du type d'admission.

Les enseignants seront mobilisés sur l'une ou l'autre de ces sous-commissions.

A partir du calendrier officiel transmis par Parcoursup, l'école propose le calendrier suivant conforme au calendrier national :

14 avril : récupération de l'ensemble des dossiers et répartition aux binômes le même jour ;

19 avril : remise des dossiers par les binômes ;

21 avril : communication des résultats des admissibilités ;

13 mai : journée des oraux ;

22 mai : communication des résultats des oraux.

Pour les Bi-cursus, les oraux auront lieu les 15, 16 et 17 mai 2023.

Pour les admissions DAP et VAE, le retour des évaluations de ces dossiers aura lieu le 15 avril 2023. Décision de l'école 30 avril.

Décision de l'étudiant 31 mai.

Les nouveaux quotas de mixité ont été validés par le bureau du CA en avril 2022. Ces quotas prennent davantage en compte le nombre de dossiers reçus par spécialité. Si le nombre de dossiers reçus par filière en 2022 était assez proche des chiffres de 2021, les quotas n'avaient pas été adaptés en 2021 à la réalité de la répartition par spécialité. En effet, les anciens quotas avaient été reconduits avec un léger ajustement pour intégrer les spécialités mixtes. Ces quotas sont habituellement appliqués dès la phase d'admissibilité.

Etant donné la nécessité de revoir chaque année les quotas d'admissions en terme de mixité, au regard de la répartition des dossiers reçus par filière et spécialité, y compris dans leurs intitulés (cf. réforme du bac), il est proposé que le CA donne mandat au bureau du CA afin de valider pour l'année en cours la répartition souhaitable d'ici le 17 avril 2023.

Un groupe de travail de la CFVE composé de Frédéric Chastanier, Laure Jacquin et Franck Gaubin a été constitué pour établir et proposer la fiche de critères pour l'évaluation des dossiers et des oraux Parcoursup.

Le président propose de passer au vote sur la composition de la commission VEEPAP et sur le calendrier Parcoursup, ainsi que sur le mandat à donner au bureau du CA pour les quotas de mixité.

Décision :

Les membres du conseil d'administration valident à l'unanimité la création et la composition de la commission VEEPAP telle que proposée ainsi que le calendrier Parcoursup. Ils donnent mandat au bureau du CA pour voter sur les pourcentages de mixité des filières au niveau de Parcoursup.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

- Demande de modification du RI du CPS (concernant le bureau du CPS restreint)

Thomas Elefteriou présente la demande de modification du RI du CPS afin que le CPS-R puisse bénéficier d'un bureau élargi avec 2 membres supplémentaires compte-tenu de la charge de travail en particulier sur les questions spécifiques des recrutements dont le CPS-R a la charge.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CPS

Vote en ligne du CPS des 14 et 15 février 2023 pour transmission au CA d'ici le 21 février 2023

Objet : Face à l'inquiétude partagée de la surcharge qui pèse sur les membres des bureaux et les présidences des 2 instances (CFVE et CR), l'idée serait de créer un bureau spécifique pour le CPS restreint, distinct de celui de la CPS tel que définie par le RI et chargé d'assister la présidence dans la préparation technique et opérationnelle des séances du CPS restreint. Le principe du bureau du CPS tel qu'il est (bureaux CFVE+CR) resterait inchangé et pourrait se concentrer sur les enjeux stratégiques de l'instance, et le bureau spécifique du CPS restreint serait composé, en plus des membres du collège enseignant du bureau du CPS, de deux membres du CPS restreint supplémentaires (un CFVE et un CR) désignés au sein des membres du CPS restreint ne faisant pas partie des bureaux.

RI CPS actuel :

Article 8 : Bureau du CPS : Le bureau du CPS est constitué par la Présidence du CPS, à savoir le(a) Président(e) de la CFVE et le(a) président(e) de la CR, ainsi que par les membres du bureau de la CFVE et les membres du bureau de la CR. Le bureau du CPS est donc constitué des bureaux des deux instances (CFVE et CR). Le bureau du CPS restreint est constitué des membres enseignants titulaires des bureaux des deux instances (CFVE et CR).

Proposition de modification du RI du CPS :

Article 8 : Bureau du CPS : Le bureau du CPS est constitué par la Présidence du CPS, à savoir le(a) Président(e) de la CFVE et le(a) président(e) de la CR, ainsi que par les membres du bureau de la CFVE et les membres du bureau de la CR. Le bureau du CPS est donc constitué des bureaux des deux instances (CFVE et CR). Le bureau du CPS en formation restreinte aux personnels titulaires représentant les personnels chargés de l'enseignement et de la recherche est constitué des membres du collège enseignants des bureaux des deux instances (CFVE et CR). Le CPS restreint élira en plus en son sein deux membres supplémentaires (un par instance) qui seront intégrés au bureau du CPS restreint et spécifiquement chargés de la préparation et du suivi des CPS restreints.

Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité la modification du RI du CPS.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

- Proposition CFVE nominations COPIL et information création nouvelle coordination BiCursus et GT CFVE

Thomas Elefteriou indique que la CFVE propose les membres suivants de la CFVE pour siéger dans les COPIL :

COPIL Stratégie numérique :

La CFVE propose que Léa Sattler participe au COPIL Stratégie numérique et qu'un appel à candidatures soit fait au sein du champ TPCAU et du champ VT pour trouver un autre enseignant.

COPIL Valorisation :

La CFVE propose que Marc Dujon fasse partie du COPIL Valorisation en tant que membre de la CFVE.

COPIL Santé et vie étudiante :

La CFVE propose que Manuela Franzen et Julien Joly fassent partie du COPIL Santé et vie étudiante. Ils feront tous les deux parties également de la sous-commission FAUVE et CEVEC et que Solène Le Rai et Pierre de Nadai fassent partie du COPIL en tant que représentant étudiant de la CFVE.

COPIL RI : La CFVE propose que Suzel Balez et Yann Nussaume fassent partie du COPIL RI.

Thomas Elefteriou indique également que la commission recherche du 2 mars 2023 propose de nommer les membres suivants de la CR dans les COPIL :

1 doctorant pour le COPIL Santé et vie étudiante => Fleur RICHARD

1 enseignant pour le COPIL Stratégie numérique => François GUENA

1 enseignant et 1 doctorant pour le COPIL Valorisation => Alessia de BIASE + Benjamin LOISEAU

1 enseignant pour le COPIL Relations internationales => Christian PEDELAHORE

Thomas Elefteriou indique que pour information la CFVE propose la création d'une coordination bi-cursus pédagogique composée de trois membres.

Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à la majorité la nomination des membres de la CFVE et de la CR dans les COPIL.

Abstentions : 1

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

-Bilan des COPILS - préconisations CA + Bilan commissions/jurys réglementaires - préconisations CA

Thomas Elefteriou propose aux membres du CA qu'ils donnent mandat au bureau du CA pour travailler sur ces questions suite aux bilans demandés en CA du 05/12/2022 et reçu début janvier 2023.

Décision :

Les membres du conseil d'administration donnent mandat à l'unanimité au bureau du CA pour travailler sur ces sujets des COPIL et commissions et jurys réglementaires.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

13H00	5	Partenariats / Relations externes : -Protocol transactionnel Ferverre -Chrono conventions bureau CA -Convention de don de maquette Jérusalem -Convention de don de panneaux Prouvé - financement transport - Demande de renouvellement de la convention d'hébergement précaire d'ATELAB	Vincentella de Comarmond Thomas Elefteriou	<i>-Protocol transactionnel Ferverre</i> <i>-Chrono conventions bureau CA</i> <i>-Liste des conventions signées en 2023</i> <i>-Convention de don maquette Jérusalem</i> <i>-Convention de don panneaux Prouvé</i>
-------	---	---	---	--

-Protocol transactionnel Ferverre

Thomas Elefteriou propose aux membres du CA de donner mandat à la direction pour signer ce protocole d'accord transactionnel qui a pour objet de solder le marché de travaux du site de la rue des Ardennes « Travaux de transformation en ERP de locaux à usage mixte pour une école recevant du public, sis 21-23 rue des Ardennes à Paris 19ème » confié à la société Ferverre Créations (lot n°6).

Ce protocole transactionnel a été soumis pour visa au contrôleur budgétaire qui a émis un avis favorable.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration donnent mandat à la direction de signer ce protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise FERVERRE.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

-Chrono conventions bureau CA

Thomas Elefteriou indique que 9 conventions ont été soumis au bureau du CA depuis le 5 décembre 2022.

Une note de l'administration a été envoyée à tous les enseignants et administratifs concernant les procédures pour les conventions, contrats et marchés publics.

Il note que ces conventions restent nombreuses.

-Convention de don de maquette Jérusalem

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le donateur ne voulant plus faire de don mais établir une convention de prêt avec des conditions strictes.

-Convention de don de panneaux Prouvé - financement transport

Décision :

Les membres du Conseil d'administration donnent un accord de principe pour ce don sous réserve de trouver le financement pour le transport et l'accrochage des panneaux dans l'école.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 19

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

- Demande de renouvellement de la convention d'hébergement précaire d'ATELAB

Décision :

Les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité pour ne pas donner suite à cette demande étant donnée les contraintes de l'école en terme de locaux et proposent de demander à l'association de formuler officiellement uniquement une demande de domiciliation

administrative à l'école.

Abstentions : 1

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 19

13H30	6	Questions diverses		
-------	---	--------------------	--	--

Michel Terré indique que Anne D'Orazio a été élue présidente d'HESAM pour le développement.

Thomas Elefteriou remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil d'administration lève la séance à 13h00.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 30 mai à 9h30.

Le Président,

Thomas Elefteriou

